

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT

OPCVM de droit français (SICAV)

RAPPORT ANNUEL - DÉCEMBRE 2025

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	24
Informations spécifiques	29
Informations réglementaires	30
Certification du Commissaire aux comptes	39
Comptes annuels	46
Bilan Actif	49
Bilan Passif	50
Compte de résultat	51
Annexes aux comptes annuels	53
Informations générales	54
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	66
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	72
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	77
Inventaire des actifs et passifs	96
Annexe(s)	103
Caractéristiques de l'OPC	104
Information SFDR	140

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"Stratégie d'engagement : Dans un environnement politique français toujours très instable, le ministère de la transition écologique a défini des chantiers prioritaires au titre desquels figure le Plan eau pour une meilleure protection des captages, la prévention des pollutions ainsi que l'accompagnement des collectivités en déficit hydrique. Une fois de plus, le point critique reste le financement de cette politique de l'eau avec peu de visibilité sur le sujet en période de discussions budgétaires. Au niveau des entreprises, l'année 2025 a démarré avec plusieurs engagements, notamment sous forme de discussions préliminaires en amont des assemblées générales du printemps prochain. Sans divulguer tous les détails, les entreprises rencontrées ont dévoilé les potentielles résolutions qui seront soumises aux votes des actionnaires. Nous avons ainsi échangé avec l'Oréal sur les raisons d'un potentiel vote négatif sur la rémunération (absence de transparence sur l'atteinte ou non des critères de rémunération variable). Nous avons poursuivi les échanges avec Danone, dont les pratiques ESG figurent souvent parmi les meilleures, les questions tournent autour de la gestion de l'eau et des plastiques, sujets dont nous devrions rapidement redébattre avec des réponses à nos interrogations. Avec la Société Générale, c'est le processus de succession du président du conseil d'administration à l'horizon 2026 qui a été discuté. Contexte de marché : Les marchés actions qui ont clôturé en forte progression au mois de janvier. Les annonces de Donald Trump à la suite de son investiture ont plutôt rassuré par rapport aux incertitudes depuis le résultat des élections. Des droits de douane moins importants que prévu dans les échanges avec la Chine (même si le Canada et le Mexique en font les frais) ou encore la volonté de relancer le forage pétrolier de nature à favoriser une baisse du prix du baril, de l'inflation et donc potentiellement des taux d'intérêts, ont répondu à une part des incertitudes des investisseurs. Pendant ce temps, la Banque Centrale Européenne poursuit progressivement sa politique de détente monétaire, dans un contexte économique en léger rebond sur le mois, malgré la poursuite des incertitudes politiques en France et en Allemagne. Les indices Européens ont par ailleurs surperformé leurs homologues américains. Cet environnement haussier a notamment profité au secteur des valeurs financières toujours très en retard en matière de valorisation et bénéficiant des bonnes publications des banques américaines. Les produits de consommation, notamment le luxe, ont également bien rebondi profitant en particulier de la bonne publication des résultats de Richemont. Enfin, le secteur technologique a finalement bien tenu en dépit de l'impact des annonces de la société chinoise DeepSeek sur sa capacité à rivaliser à faible coût avec les plus grandes plateformes d'intelligence artificielle. Performances du portefeuille : Dans un marché en forte hausse, le fonds a légèrement surperformé son indice de référence, le CAC All Tradable. Les principaux paris qui ont tiré la performance sont la surexposition à Société Générale (perspectives de baisse des taux et de dividendes en hausse, etc), à Hermès et LVMH (qui ont profité du rebond du secteur du luxe suite à la bonne publication de Richemont) ou encore à Dassault Systèmes (nouveaux contrats remportés et anticipations de redémarrage après une année 2024 difficile). A l'inverse, Publicis et Alstom (prises de profits plutôt que des craintes des investisseurs) et l'absence d'exposition à EssilorLuxottica (rumeurs récurrentes de montée au capital par Meta) ont pesé sur la performance du portefeuille. Mouvements de portefeuille : Peu de mouvements ont été effectués au cours du mois. Parmi les principaux, on retrouve l'ouverture d'une position sur Spie (résilience du modèle), le renforcement d'Airbus (capacité à accroître fortement la génération de cash via l'accélération des livraisons au cours de l'année) et dans Dassault Systèmes, ces opérations ayant été financées par la réduction des positions sur Saint-Gobain (prises de profits dans l'attente d'une année mitigée après avoir démontré la résilience du modèle) et sur Safran (prises de profits et arbitrage partiel en faveur d'Airbus). Perspectives : Le centre d'attention des marchés a principalement basculé de la résolution hypothétique des différents conflits internationaux et des commentaires des banques centrales concernant le rythme de baisse des taux vers les annonces de la nouvelle administration américaine. Dans un enchaînement difficile à anticiper, ces annonces vont en entraîner d'autres, en rétorsion ou en compensation. Le bras de fer s'engage et la visibilité sur son impact sectoriel et géographique reste limitée. Tout cela dans un contexte économique européen relativement faible, dans un mode attentiste (en partie lié aux incertitudes politiques et budgétaires en France et en Allemagne) tant au sur le plan des investissements que sur celui de consommation. Dans cet environnement, la sélection des valeurs en portefeuille vise à maintenir un équilibre entre les valeurs de qualité, sur lesquelles les convictions à moyen terme restent solides, et les valeurs cycliques, faiblement valorisées, qui profiteront de l'amélioration attendue de leurs marchés finaux.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Renforçant les convictions financières, l'analyse extra-financière et surtout le processus d'engagement avec les sociétés françaises restent au cœur de la construction du portefeuille."

Février 2025

"Stratégie d'engagement : Le 26 février, la Commission Européenne a proposé des amendements de la Taxonomie en proposant une réduction du périmètre et un allègement du reporting. Ainsi le périmètre qui s'appliquerait à la Taxonomie étant celui de la CSRD, le reporting resterait obligatoire pour les entreprises comptant plus de 1 000 salariés (vs 250 auparavant). L'allègement du reporting concernerait une simplification des tableaux de reporting et conduirait à une réduction significative du nombre de points de données. Le Parlement et le Conseil disposent normalement de 2 mois pour formuler des objections, et théoriquement, la proposition pourrait être adoptée cette année pour une entrée en vigueur concernant le reporting de 2026. Au niveau des entreprises, le premier trimestre 2025 continue d'être riche en discussion engagées, notamment sous forme de présentation des possibles propositions de résolutions en amont des assemblées générales du printemps prochain. Nous avons ainsi échangé avec Société Générale, Cap Gemini, Legrand sur des sujets habituels comme les renouvellements de mandats mais également sur l'approche des conseils d'administration vis-à-vis de l'émergence de l'intelligence artificielle comme un risque ou une opportunité. Nous avons poursuivi les échanges avec L'Oréal, sur des sujets comme les plastiques, la responsabilité fiscale et la gestion du risque de travail de mineurs parmi les fournisseurs. Nous avons également discuté avec Thales sur des questions autour des droits humains mais aussi de ses ambitions en terme de climat et la prudence de ses engagements sur ce sujet. Contexte de marché : Les marchés actions français ont clôturé un second mois consécutif en hausse. Les marchés se sont focalisés sur la saison des résultats d'entreprises, accompagnée de leurs prévisions pour 2025, qui se sont révélées globalement encourageantes. En parallèle, Donald Trump est resté au cœur de l'actualité. Il a notamment alimenté les craintes sur les marchés en annonçant la mise en place de droits de douane pour la Chine, le Mexique et le Canada, avant de reporter son application (pour le Mexique et le Canada). Concernant l'Europe, il a réaffirmé son intention d'imposer des droits de douane sur les produits importés d'Europe. Sur une note plus positive, il a accentué ses négociations avec la Russie et l'Ukraine pour mettre fin à la guerre débutée il y a plus de 3 ans. Par ailleurs, les marchés ont été attentifs aux nombreuses annonces d'investissements en Europe, principalement dans les secteurs de l'IA et de la défense, qui sont alimentés sous la pression de Donald Trump qui poussent les membres de l'OTAN à augmenter les dépenses dans ce secteur. Cet environnement haussier a notamment profité au secteur des valeurs financières comme en janvier suite aux bonnes publications. Le secteur des services aux collectivités et celui des matériaux ont également bien rebondi, profitant de bons résultats et de prévisions plus optimistes qu'attendues pour 2025. A l'inverse, le secteur technologique a sous-performé notamment à cause d'un manque de visibilité sur 2025 pour les sociétés de services informatiques. Les secteurs de la consommation ont également souffert de prévisions prudentes pour 2025. Performances du portefeuille : Dans un marché toujours haussier, le fonds a sous-performé son indice de référence, le CAC All Tradable. Les principales positions qui ont pesé sur la performance sont les sous-performances de Publicis, qui a subi des prises de bénéfices, mais également Capgemini, qui aborde 2025 avec prudence et peu de visibilité. L'absence d'exposition à Thales a également pesé sur la performance profitant de la thématique de la défense beaucoup plus qu'Airbus en portefeuille. A l'inverse, Société Générale a profité de la bonne orientation du secteur et de bons résultats et Alstom a rebondi après les prises de profits du mois de Janvier. Mouvements de portefeuille : Peu de mouvements ont été effectués au cours du mois. Parmi les principaux, nous avons initié une position sur Bureau Veritas, qui profite d'un super cycle sur ses marchés finaux comme la Marine, l'énergie, l'inspection et certification, mais aussi le renforcement de BNP Paribas (valeur financière qui demeure sous-valorisée malgré de bons résultats) et d'Alstom. Ces opérations ayant été financées par la réduction des positions sur Safran (prises de profits) et sur L'Oréal et LVMH (manque de visibilité sur le premier semestre 2025). Perspectives : Les développements géopolitiques autour de l'Ukraine continueront d'être au centre de l'attention des investisseurs, mais également les plans de relance (chinois, allemands), les volte-face douanières de Donald Trump et les publications macro « dures » aux Etats-Unis et en Europe. Le marché s'est beaucoup inquiété en février de la consommation et de la croissance américaine sur la base d'indicateurs de climat des affaires et non de chiffres réels. Les prochaines publications macro « dures » (croissance du PIB, ventes au détail, rapport sur l'emploi.) devront donc être suivies avec attention. Enfin, le marché restera attentif aux détails du plan de relance chinoise annoncé début mars et à ses conséquences sur l'économie du pays.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Dans cet environnement, la sélection des valeurs en portefeuille vise à maintenir un équilibre entre les valeurs de qualité, sur lesquelles les convictions à moyen terme restent solides, et les valeurs cycliques, faiblement valorisées, qui profiteront de l'amélioration attendue de leurs marchés finaux. Renforçant les convictions financières, l'analyse extra-financière et surtout le processus d'engagement avec les sociétés françaises restent au cœur de la construction du portefeuille."

Mars 2025

"Stratégie d'engagement : De nombreuses réunions, notamment sur les enjeux environnementaux, se sont tenues ou sont prévues. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'océan (Unoc), des chefs d'états, scientifiques et organisations internationales se sont réunis à Paris. Pollution, montée des eaux, recul de la biodiversité sont les principaux sujets débattus afin de protéger les écosystèmes marins. De même, à huit mois de l'ouverture de la COP30, les ministres d'une quarantaine de pays se sont réunis en Allemagne pour évoquer l'épineuse question du financement de la transition écologique, afin de mettre en œuvre les plans de réduction de gaz à effet de serre. Pour autant les résultats ne sont pas à la hauteur. Ainsi, il est établi que 2024 sera la première année au-delà de la barre de 1.5°C de réchauffement par rapport à la période préindustrielle (qui était la limite la plus ambitieuse de l'accord de Paris de 2015). Pour ce qui est de la France, si elles sont toujours en baisse, les émissions de gaz à effet de serre confirment un ralentissement de leur tendance baissière. Le processus d'engagement a été dense sur le mois de mars, incluant des discussions avec les dirigeants des entreprises françaises essentiellement axées sur les résolutions qui seront présentées aux votes aux prochaines assemblées générales. L'indépendance du conseil d'administration, la séparation des fonctions de président et de directeur général, les plans de succession, la montée en compétence du Conseil sur les sujets tels que l'Intelligence Artificielle, l'évolution des rémunérations au regard de la performance des sociétés, le renouvellement de certains mandats, etc, sont autant de sujets qui ont nourri les débats avec Schneider, EssilorLuxottica, Accor, ArcelorMittal ou encore Saint-Gobain. Contexte de marché : Le marché des actions françaises a enregistré un net recul sur le mois de mars. Pourtant les annonces de plans de relance massifs en Allemagne (500 milliards ? dans la défense et les infrastructures) et dans la défense en Europe pourraient doper les perspectives économiques. Mais leur impact sur les marchés n'a pas fait long feu, laissant place à l'attentisme et aux supputations sur les annonces de D. Trump en matière de nouveaux tarifs douaniers. Les conséquences potentielles de ces droits de douane sur l'inflation et le risque induit de récession aux Etats-Unis ont pesé sur le moral tant des entreprises que des consommateurs, alimentant les révisions en baisse des perspectives économiques. Les attentes de baisse des taux par les banques centrales ont été revues en baisse également. Le baril s'est maintenu autour des 70\$. Dans cet environnement volatile, le secteur des services aux collectivités a surperformé, de même que les valeurs exposées au secteur de la défense. A l'inverse, la consommation discrétionnaire (notamment l'automobile) ou encore les valeurs loisirs ont largement sous-performé. Performance du portefeuille : Dans ce marché baissier, le portefeuille a sous-performé son indice de référence, le Cac all Tradable. Les principaux détracteurs en termes de performance ont été l'absence d'exposition à Thalès (le titre a massivement surperformé sur la thématique de l'accroissement des dépenses dans la défense, notamment en Europe), ainsi qu'aux valeurs de services aux collectivités telles que Engie ou Veolia (profils plus défensifs). Le positionnement sur Publicis, impacté par son exposition au marché américain avec un risque prononcé de ralentissement de l'économie post implémentation potentielle de tarifs douaniers par D. Trump, a également pesé. L'absence d'exposition à des titres comme Stellantis ou Kering, qui ont lourdement sous-performé, n'a pas suffi à compenser. Mouvements de portefeuille : Peu de grands mouvements ont été opérés sur la période. Le principal changement a concerné la sortie du titre GTT (prise de profits après l'annonce de mise sous revue de l'activité hydrogène censée constituer un relais de croissance après la vague de projets dans le GNL). Le positionnement du portefeuille a par ailleurs été renforcé sur Schneider (croissance et profil de qualité) et Spie (exposition essentiellement européenne et notamment à l'Allemagne), compensé par la réduction sur Pernod Ricard (malgré la sous-performance et dans l'attente des annonces de tarifs douaniers aux Etats-Unis) ou encore Axa (prise de profits après la bonne performance). Perspectives : En période d'extrême volatilité après l'annonce des tarifs douaniers par l'administration américaine, la prudence reste de mise. Le repli rapide des marchés actions est alimenté par les spéculations sur l'ampleur de la tendance macroéconomique baissière. L'incertitude géopolitique, tant au Moyen-Orient que sur le conflit Ukrainien qui peine à trouver une issue, ajoute à la volatilité. Dans cet environnement, le portefeuille continue de se focaliser sur des titres de qualité, plus résilients dans la durée.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

La sélection des positions cherche à maintenir un équilibre entre ces valeurs de qualité sur lesquelles les convictions à moyen terme restent solides, d'un côté, et, de l'autre, des valeurs cycliques, faiblement valorisées qui pourraient profiter d'un rebond ponctuel après leur récente correction. Renforçant les convictions financières, l'analyse extra-financière et le processus d'engagement avec les sociétés françaises restent au cœur de la construction du portefeuille."

Avril 2025

"Stratégie d'engagement : Fin avril, la deuxième édition du rapport « Stewardship in AQTION » de SquareWell Partners, qui analyse les politiques de votes, a été publiée. Près de la moitié des investisseurs détaillent publiquement les motivations de leur vote, même si les institutions françaises ne sont pas tenues légalement de publier leurs votes, la plupart le font pour s'aligner sur des pratiques mondiales. Ces publications interviennent de plus en plus rapidement après l'assemblée générale, au fil de l'eau, et plus seulement une fois par an. Les préoccupations relatives à la rémunération des dirigeants occupent une place prépondérante. En particulier, près de la moitié des gérants d'actifs s'oppose aux rémunérations exceptionnelles, estimant que les actions qu'elles récompensent relèvent de leur responsabilité. Les questions liées à l'intelligence artificielle (IA) sont de plus en plus prises en compte par les investisseurs. Ils sont 40% à l'intégrer dans l'évaluation du conseil d'administration et dans la rémunération de long terme. Le processus d'engagement a continué à être dense sur le mois d'avril, incluant des discussions avec les dirigeants des sociétés françaises essentiellement axées sur les résolutions qui seront présentées aux votes aux prochaines assemblées générales. L'indépendance du conseil d'administration, la séparation des fonctions de président et de directeur général, les plans de succession, la montée en compétence du Conseil sur les sujets tels que l'intelligence artificielle, l'évolution des rémunérations au regard de la performance des sociétés, le renouvellement de certains mandats, etc, sont autant de sujets qui ont nourri les débats avec les sociétés Alten, Vallourec, Sanofi, ou encore Vivendi. Contexte de marché : Les marchés actions mondiaux ont brutalement décroché le 3 avril au lendemain du « Liberation Day » avant de rebondir presque aussi rapidement à partir du 10 avril, après l'annonce par Donald Trump d'une suspension de 90 jours des tarifs au-dessus de 10%. sauf pour la Chine. Le 30 avril, les marchés actions étaient presque revenus à leur point de départ de début de mois. En Europe, le paysage des indices nationaux s'avère contrasté sur le mois. Deux indices ont enregistré un gain en avril : le Dax 40 en Allemagne (+1.5%) et l'Ibex 35 en Espagne (+1.2%) alors que le SMI en Suisse (-3.8% en CHF, -1.5% ramené en euro) et notre indice de référence le CAC All Tradable en France (-1.6%) reculaient. Notons le très fort rebond de l'indice CAC Small (+5.7%). Dans cet environnement encore volatile, les secteurs des biens de consommations, des services aux collectivités et des télécommunications ont surperformé. A l'inverse, le secteur de l'énergie a largement sous-performé et le secteur de la consommation discrétionnaire a continué à souffrir des incertitudes de l'environnement économique. Performance du portefeuille : Dans ce marché volatile, le portefeuille a enregistré une performance en ligne avec son indice de référence, le CAC All Tradable. Les principaux détracteurs en termes de performance ont été Vinci, Engie et Saint-Gobain, valeurs sur lesquelles le portefeuille est sous-exposé et qui poursuivent leur rebond avec un biais domestique Europe, ainsi que le positionnement sur Airbus, impacté par des incertitudes concernant les complexités que pourraient apporter les taxes douanières sur la chaîne d'approvisionnement,. L'absence d'exposition à des titres comme Stellantis ou TotalEnergies, qui ont lourdement sous-performé l'indice de référence, ont contribué positivement mais ce sont surtout les rebonds des titres l'Oréal, Spie, Société Générale et Danone qui ont porté la performance. Mouvements de portefeuille : Peu de grands mouvements sur la période. Nous avons construit une position sur Orange (aspect défensif, une possible consolidation du marché français et enfin des besoins en investissement qui baissent donnant la possibilité d'augmenter la distribution). Nous avons également réduit la sous-pondération d'Engie afin de s'exposer aux services aux collectivités. Le positionnement du portefeuille a par ailleurs été renforcé sur Technip Energies (croissance avec un bon support du carnet de commandes), compensé par la réduction de LVMH (en panne de croissance sur l'activité maroquinerie et face à un possible ralentissement aux Etats-Unis) ou encore Schneider (réduction de l'exposition au cycle pour le portefeuille). Nous sommes par ailleurs totalement sortis de FDJ United (des changements réglementaires négatifs et des taxes supplémentaires). Perspectives : La période d'extrême volatilité devrait continuer avec la possible évolution des tarifs douaniers aux Etats-Unis et, la prudence est de mise. La suite de la saison des résultats devrait continuer de mobiliser l'attention des investisseurs et pourrait également continuer de nourrir la progression du marché des deux côtés de l'Atlantique jusqu'à mi-mai. Nous continuons de penser que si un ralentissement est effectivement en cours, les risques d'une récession « durable » sont très faibles aux Etats-Unis, y compris en cas d'un regain de tension sur les droits de douane. Le marché actions européen pourrait continuer sa progression en tournant à nouveau son attention vers l'Allemagne, avec le vote officiel du Bundestag mardi 6 Mai pour désigner Friedrich Merz comme Chancelier, après que ce dernier ait conclu un accord de coalition avec ses partenaires fin avril. Dans cet environnement,

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

le portefeuille continue de se focaliser sur des titres de qualité, habituellement plus résilients dans la durée. Le processus de sélection vise à maintenir un équilibre entre les valeurs de qualité sur lesquelles les convictions à moyen terme restent solides, et les valeurs cycliques faiblement valorisées, qui pourraient profiter des rebonds ponctuels. Renforçant les convictions financières, l'analyse extra-financière et surtout l'engagement avec les sociétés françaises restent au cœur de la construction du portefeuille."

Mai 2025

"Stratégie d'engagement : L'UE est en bonne voie pour réduire ses émissions nettes de GES de 54 % d'ici 2030, néanmoins ce sera 1 % de moins que son objectif de 55 %. La tendance est notamment stimulée par les progrès accomplis dans les énergies renouvelables et la décarbonisation industrielle. Les émissions ont diminué de 37 % depuis 1990, tandis que l'économie a connu une croissance de près de 70 %. Les énergies renouvelables couvraient 24 % de la consommation énergétique de l'UE en 2023 (en progression vers l'objectif d'au moins 42.5 % d'ici 2030). Pourtant des lacunes importantes persistent. "L'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement au monde," a souligné la Commission, soulignant la fréquence croissante des catastrophes liées au climat, comme les inondations et les incendies de forêt. Au-delà des plans nationaux annoncés, la prochaine phase stratégique se concentre sur leur exécution, en canalisant les investissements publics et privés pour accélérer la transition vers une énergie propre et garantir la prévisibilité pour les acteurs de l'industrie. L'atteinte des objectifs 2030 continue de dépendre de la volonté politique, de l'alignement sectoriel et d'une mobilisation financière, qui détermineront si l'Europe reste un leader mondial de l'action climatique. Côté entreprise, l'activité d'engagement s'est portée essentiellement sur la gouvernance des entreprises avec une analyse des résolutions proposées par le conseil d'administration aux votes des prochaines assemblées générales. Les échanges sont bons et occasionnent divers débats comme, la faible qualité de gouvernance qui perdure chez Sopra Steria (conseil d'administration très large, un président non indépendant et l'absence d'un administrateur référent qui aurait pu constituer un contre-pouvoir) ou qui tend à s'améliorer chez Worldline (renouvellement du conseil post déboires de la société, séparation des fonctions de président et de directeur général, nomination d'un nouveau directeur général). Contexte de marché : Les marchés actions ont clôturé le mois de mai en forte hausse. La nouvelle pause tarifaire de 3 mois annoncée par Donald Trump a largement contribué à soutenir les marchés, éloignant un peu les craintes que font peser les droits de douanes sur la croissance et l'inflation. Les marchés actions ont de plus profité de la publication des résultats des entreprises du premier trimestre, globalement supérieurs aux attentes, notamment au niveau de la gestion des coûts en période de croissance ralentie. A l'exception de l'immobilier, la plupart des secteurs ont bénéficié de cet environnement, les banques, les industrielles et les matières premières affichant les meilleures performances. Performance du portefeuille : Dans ces marchés porteurs, le portefeuille a surperformé son indice de référence, le CAC All Tradable, au mois de mai. Sur le plan sectoriel, l'énergie (notamment via Technip Energies dont la publication du premier trimestre a dépassé les attentes), la consommation discrétionnaire dans son ensemble et les valeurs financières (notamment les banques) ont enregistré les meilleures contributions à la performance relative du portefeuille, alors même que la sous-pondération des valeurs immobilières lui a été favorable. Mouvements du portefeuille : Quelques mouvements ont permis d'ajuster la composition du portefeuille : la réduction des positions sur Renault (après un beau parcours lié au déroulement du plan « Renaulution » avec le lancement de nouveaux produits et le redressement des marges), sur Sanofi (prises de profit) ou encore sur LVMH (tendance négative dans le secteur du luxe), qui ont été contrebalancées par une réduction de la sous-pondération sur Safran (exposition à la thématique porteuse de la défense) ou encore Saint-Gobain (la transformation du groupe permet une meilleure résilience des marges même en l'absence d'amélioration de la conjoncture). Perspectives : Si les discussions sur les droits de douane entre les Etats-Unis et la Chine sont loin d'être abouties et leur issue incertaine, la pause annoncée est un signe que l'administration américaine est devenue plus pragmatique face aux enjeux économiques. Pour autant, le peu de visibilité qui en ressort, notamment sur l'évolution de l'inflation aux Etats-Unis si les droits de douane devaient être mis en place, rend difficile l'anticipation de la politique monétaire de la Fed sur le deuxième semestre, alors que les marchés anticipent encore deux baisses des taux directeurs. Dans ce contexte, le marché européen fait figure de refuge avec une économie qui se porte mieux que prévu et des anticipations d'améliorations dopées par les annonces d'accélération des investissements notamment en Allemagne, qui profite en premier lieu aux valeurs moyennes.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Dans cet environnement, le portefeuille reste positionné sur des valeurs de qualité plus résilientes, mais également sur des valeurs plus cycliques dont la sous-valorisation profite des opportunités de rebond du marché. Le processus d'engagement avec les sociétés vient renforcer les convictions financières dans la construction du portefeuille."

Juin 2025

"Stratégie d'engagement : Le 17 Juin, La Commission européenne a annoncé l'adoption d'un texte proposant un ensemble de mesures visant à préparer une feuille de route concernant la défense pour l'ensemble de l'Union européenne et à faciliter jusqu'à 800 milliards d'euros d'investissements au cours des quatre prochaines années. Parmi les mesures visant à faciliter l'accès au financement, la Commission a surtout souhaité apporter des précisions sur les armes exclues du cadre de la finance durable. Dans sa publication, la Commission précise que seules les armes interdites par les conventions internationales doivent être prises en compte dans le cadre des exclusions des instruments alignés sur l'Accord de Paris et des critères de référence pour la transition climatique. De plus, dans le cadre de la prochaine révision du SFDR, la Commission apportera, si nécessaire, des précisions sur la relation entre les investissements dans la défense et le cadre de durabilité de l'UE afin d'atteindre l'objectif de préparation à la défense. Enfin, la Commission précise que les spécificités de l'industrie de la défense sont prises en compte dans les obligations de reporting durable. Si nécessaire, suite aux révisions en cours de la directive sur le rapport en matière de développement durable des entreprises, la Commission procédera à des ajustements supplémentaires lors de la prochaine révision des normes européennes de reporting en matière de développement durable en 2025. Du côté des entreprises, l'activité d'engagement a marqué une pause après des mois riches en échanges autour des préparations des assemblées générales et des discussions sur les nouvelles propositions des résolutions. Nous avons échangé avec Ubisoft qui, malgré les nombreuses mesures prises pour résoudre les problèmes passés et changer les perceptions (notamment concernant les comportements inappropriés en matière de diversité des genres), demeure plutôt mal notée. Amundi salue l'absence de rémunération variable pour 2024 et le maintien de la politique de rémunération pour 2025. Contexte de marché : Les marchés actions ont clôturé le mois de juin en baisse. Le président américain fixe des dates butoir, puis les déplace, car initialement la question des droits de douane aurait dû être clarifiée le 2 avril, mais il faut désormais attendre le 9 juillet. Un nouveau délai n'est pas à exclure, et il en est de même pour le vote du grand plan de baisse d'impôts aux Etats-Unis ainsi que pour le règlement des guerres en Ukraine et au Moyen-Orient. Cet environnement nourrit l'incertitude et les marchés actions restent volatiles. Pour les entreprises, cette incertitude ambiante pèse sur leurs décisions : elles anticipent moins d'embauches, prévoient moins d'investissements et craignent une remontée de l'inflation. Les secteurs de la consommation ont une nouvelle fois sous-performé l'indice notamment les secteurs du luxe, de l'automobile, contrairement au secteur de l'énergie, des valeurs industrielles et des services de communication qui ont rebondi sur le mois. Performance du portefeuille : Dans ces marchés, le portefeuille a enregistré une performance en ligne avec celle de son indice de référence, le CAC All Tradable, au mois de juin. Les valeurs industrielles comme Schneider, Legrand, Spie ont rebondi, bénéficiant d'un éloignement du risque de récession à court terme. Technip Energies a également profité de la bonne performance du secteur pour contribuer positivement. La sous-pondération de LVMH a également été payante. A l'inverse, Danone a subi des prises de bénéfices et l'absence d'exposition à STMicroelectronics et la sous-pondération sur Saint-Gobain et sur TotalEnergies ont contribué négativement. Mouvements du portefeuille : Devant l'incertitude des marchés et le bon comportement du portefeuille vis à vis de son indice de référence, nous n'avons pas effectué de mouvement sur le mois. Perspectives : L'impact des droits de douanes sur l'économie mondiale devrait se manifester au second semestre, mais les États-Unis évitent une récession et nous pensons que les pires scénarios pour le paysage budgétaire sont déjà pris en compte. Les marchés sont sur le point de cesser de réagir constamment aux deux sujets des tarifs douaniers et de la facture budgétaire. L'accent devrait plutôt être mis sur les données macroéconomiques. Toutefois, après une période économique morose et une perte de compétitivité depuis 2017, l'Allemagne a réagi et acté une forte expansion budgétaire pluriannuelle, qui devrait profiter à la croissance dès 2026. L'économie locale devrait rebondir progressivement et soutenir, plus généralement, l'activité économique européenne ; cela malgré les limitations budgétaires des autres pays européens. Dans cet environnement, le portefeuille reste positionné sur des valeurs de qualité plus résilientes, mais également sur des valeurs plus cycliques dont la sous-valorisation pourrait profiter des opportunités de rebond du marché. Le processus d'engagement avec les sociétés vient renforcer les convictions financières dans la construction du portefeuille."

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Juillet 2025

"Stratégie d'engagement : Le 23 juillet, la Cour internationale de justice a rendu un avis consultatif historique affirmant la responsabilité juridique des Etats face au changement climatique. Même si cet avis n'est pas juridiquement contraignant, le message a été clair : la lutte climatique relève aussi du droit. Ainsi, les Etats, responsables des dommages climatiques causés aux générations présentes et futures, ont l'obligation d'adopter des mesures pour contribuer à l'atténuation des émissions de GES et à l'adaptation climatique. Concernant le réchauffement limité à 1,5 °C (objectif de l'Accord de Paris), l'objectif est maintenu, même s'il semble aujourd'hui très difficile à atteindre, il reste le seul juridiquement pertinent, affirme la Cour. Donc, les Etats ne peuvent pas adopter de manière discrétionnaire un objectif moins ambitieux, quand bien même l'objectif de 1,5 °C semble hors de portée. Du côté des entreprises, il n'y a pas eu de rencontres ni de discussions en juillet concernant l'engagement. A noter en matière de gouvernance, la nomination de Francois Provost (en interne) à la tête de Renault, en remplacement de Luca de Meo qui est parti chez Kering. Après avoir rencontré Mr Provost, il semble que le mandat sera de travailler dans la continuité, mais aussi de renforcer les partenariats afin d'utiliser au maximum les capacités de production des plateformes d'Ampère et de Horse. Contexte de marché : Les marchés actions ont clôturé le mois de juillet en hausse. Les publications de résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025 ont été solides, rassurant ainsi les investisseurs sur la croissance des entreprises européennes. Cette dynamique a été soutenue par un accord entre les Etats-Unis et l'Union Européenne évitant la menace d'un tarif de 30%, avec un nouveau droit de douane américain fixé à 15% sur la plupart des importations européennes, après la signature d'un accord commercial avec le Japon. Les secteurs de la consommation courante ont surperformé le marché grâce à des résultats rassurants, mais également les banques qui ont affiché des bénéfices solides. À l'inverse, le secteur des semi-conducteurs et des médias ont souffert d'une forte baisse des perspectives dans un contexte d'incertitudes économiques persistantes. Le secteur de la technologie a également été pénalisé par des résultats en demi-teinte et une visibilité réduite sur le second semestre autant dans les services que dans les logiciels. Performance du portefeuille : Dans ce contexte, le portefeuille a enregistré une performance supérieure avec celle de son indice de référence, le CAC All Tradable, au mois de juillet. Les valeurs industrielles comme Legrand, Spie ont continué de bien performer, soutenues par de bons résultats et de bonnes perspectives. la sous-pondération de STMicroelectronics et de Stellantis ont également été payantes. A noter, les forts rebonds de Danone et L'Oréal qui avaient subi des prises de bénéfices en juin mais qui ont publié de bons chiffres semestriels. Malgré de bons résultats, Publicis a sous-performé le marché, les investisseurs ayant des doutes sur la croissance compte tenu de l'environnement économique. Seb a souffert de résultats décevants, notamment aux Etats-Unis avec des clients qui manquent de visibilité suite aux incertitudes des tarifs douaniers. Mouvements du portefeuille Au cours du mois, le seul mouvement opéré a été une légère prise de bénéfices sur Technip Energies suite à une très bonne performance de la valeur. Perspectives : Même si la signature entre Donald Trump et Ursula von der Leyen d'un accord commercial entre les Etats-Unis et l'Union Européenne apparait comme un soulagement, il reste des zones d'ombre. Cet accord évite une escalade tarifaire redoutée par l'UE, ce qui devrait soulager les entreprises. Toutefois, l'absence de déclaration conjointe crée des incertitudes. Par exemple, le secrétaire américain au Commerce a évoqué la possibilité de nouveaux droits sur les semi-conducteurs dans un futur proche. Il s'agit donc d'un accord-cadre, dont plusieurs détails restent à préciser. Jusqu'ici, les révisions bénéficiaires ont été limitées. Avec cet accord, on pourrait observer une nouvelle vague de révisions à la baisse, susceptibles de faire passer la croissance bénéficiaire attendue en Europe sous zéro. Par ailleurs, compte-tenu de l'imprévisibilité politique française, nous restons également prudent. Dans cet environnement, le portefeuille reste positionné sur des valeurs de qualité plus résilientes, mais également sur des valeurs plus cycliques dont la sous-valorisation pourrait profiter des opportunités de rebond du marché. Le processus d'engagement avec les sociétés vient renforcer les convictions financières dans la construction du portefeuille."

Août 2025

"Stratégie d'engagement : Parmi les nouvelles importantes au mois d'août, la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) sur le reporting ESG des entreprises a été définitivement adoptée. Cette directive européenne impose aux grandes entreprises de publier des rapports de durabilité à partir de 2025, renforçant ainsi les exigences de transparence sur les critères ESG. Néanmoins, le périmètre des sociétés assujetties à cette directive a été circonscrit aux plus grandes, excluant les petites sociétés de ce devoir de transparence. Du côté de la stratégie d'engagement menée avec les entreprises françaises au mois d'août, une réunion s'est tenue en amont de l'Assemblée Générale Exceptionnelle (AGE) de Kering afin d'éclairer sur le choix et les conditions de la nomination de Luca de Meo en tant que Directeur Général. Contexte de marché : Les marchés européens ont été en hausse au mois d'août, portés essentiellement par les résultats semestriels des entreprises, globalement meilleurs qu'attendu par le consensus. Bien que non encore fixés,

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

la meilleure visibilité sur les droits de douane américains a également contribué à la progression du marché. De même, les espoirs d'une stabilisation de la situation en Ukraine, ou encore les propos de Jérôme Powell sur une baisse probable des taux par la banque centrale américaine dès septembre, ont alimenté le mouvement haussier. Le marché français s'est cependant singularisé en affichant un recul, marqué par les anticipations d'instabilité politique suite à l'annonce par le premier ministre de soumettre son gouvernement à un vote de confiance le 8 septembre sur le thème du budget de l'Etat pour l'année 2026. Les déclarations des différents partis d'opposition laissent peu de doutes sur l'issue de ce vote. Les incertitudes prédominent sur la suite : difficulté à trouver un nouveau premier ministre qui agrée une majorité, potentielle nouvelle dissolution de l'Assemblée Nationale, etc. Dans la foulée, le spread de taux français s'est significativement écarté et le marché action s'est replié. Au niveau sectoriel, les segments les plus exposés à la volatilité de l'économie et du marché français (activité domestique, corrélation aux taux d'intérêts, etc) ont globalement sous-performé, à l'image des services aux collectivités, de l'immobilier ou encore des valeurs financières. A l'inverse, les secteurs de la santé (données prometteuses dans les biotechnologies), de la consommation discrétionnaire (notamment le luxe) ou encore de l'énergie (malgré le recul du baril de pétrole) ont surperformé. Performance du portefeuille : Dans cette période marquée par une forte volatilité des marchés français liée à la fois aux publications des résultats semestriels des entreprises et à l'instabilité de l'environnement politique, la performance du portefeuille ressort en ligne avec son indice de référence au mois d'août. La sous-performance de Spie (exposition à la France), Schneider et Dassault Systèmes (entreprises de croissance avec une valorisation plus sensible à la hausse des taux) a notamment pesé sur la performance relative du portefeuille. A l'inverse, la forte progression de Technip Energies (bonne visibilité sur l'exécution des contrats remportés et sur les résultats financiers futurs), et la sous-exposition à Saint-Gobain ou encore à Engie (des valeurs plus domestiques qui ont pâti de la conjoncture politique française) ont profité au portefeuille. Mouvements du portefeuille : La volatilité des marchés au mois d'août a donné lieu à des opportunités d'ajustements, parmi lesquelles la réduction des positions via des prises de profits après de solides performances de Société Générale, Legrand ou encore Spie ; l'achèvement de la sortie du titre Renault (départ du directeur général et incertitudes sur la teneur d'un nouveau plan stratégique) ; à l'opposé, le renforcement des positions sur Bureau Veritas (sous-valorisation malgré de bons résultats semestriels), mais aussi Saint-Gobain (déroulement de la stratégie, progression des marges, dans l'attente de la reprise de la construction) ; enfin, l'entrée d'Ayvens en portefeuille (société de leasing dont la rentabilité et le retour à l'actionnaire vont rapidement s'accroître post-fusion). Perspectives : L'incertitude sur la situation politique française vient s'ajouter à celle, à l'échelle mondiale, des politiques monétaires (très probable reprise de la baisse des taux par la réserve fédérale, mais affaiblissement du dollar), de la fixation et de l'implémentation des droits de douane ou encore de l'hypothétique issue du conflit en Ukraine. Si la saison des résultats semestriels a été plutôt meilleure qu'attendu, les attentes sur la fin d'année restent élevées. Dans cet environnement français très incertain, la prudence reste de mise dans le positionnement du portefeuille, orienté à la fois sur des valeurs de qualité potentiellement plus résilientes, mais aussi sur des valeurs cycliques dont la sous-valorisation pourrait profiter des opportunités de rebond du marché. Le processus d'engagement avec les sociétés vient renforcer les convictions financières dans la construction du portefeuille."

Septembre 2025

"Stratégie d'engagement : Fin septembre, les pays de l'Union Européenne sont parvenus à un accord politique sur les normes de qualité de l'eau. L'introduction d'une surveillance élargie des polluants de l'eau est positive, mais le retard dans sa mise en œuvre est décevant. Cet accord pourrait présenter des risques potentiels pour les entreprises pharmaceutiques, de plus en plus exposées aux réglementations sur la pollution de l'eau. Deux autres sujets intéressants qui animent nos discussions avec les sociétés françaises lors des préparations des assemblées générales, concernent l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Selon le baromètre IFA-Éthique et Conseils, seuls 13 % des conseils d'administration des entreprises du SBF 120 disposent d'une expertise en cybersécurité et 11 % en intelligence artificielle. Le faible niveau de surveillance de l'intelligence artificielle contraste avec la rapidité de son adoption dans les stratégies des entreprises. Cela crée un angle mort potentiel en matière de gouvernance. Du côté de la stratégie d'engagement menée avec les entreprises françaises au mois de septembre, une réunion s'est tenue en amont de l'assemblée générale ordinaire de Dassault Systèmes afin de nous éclairer sur le rôle de l'administrateur référent et de nous expliquer la stratégie long terme concernant l'intégration dans leurs plateformes de l'intelligence artificielle. Une autre rencontre a eu lieu avec la présidente de Michelin, qui nous a informés que le conseil d'administration avait reçu une formation spécifique sur l'intelligence artificielle. Michelin prépare également sereinement la succession des deux gérants de la société en commandite. Contexte de marché : Les marchés européens ont clôturé le mois de septembre en hausse, avec une progression de +2.4% pour le CAC All Tradable, soutenus par la baisse de taux de 25bps par la banque centrale américaine et poussés par la surperformance du secteur des

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

ressources de base et celui de la technologie. Il est important de nuancer cette hausse à la vue des incertitudes globales qui persistent. En premier lieu, la guerre commerciale fait toujours rage entre les grandes puissances économiques et les États-Unis qui continuent de mettre en place des droits de douane principalement envers l'Europe et les pays asiatiques tandis que leurs négociations avec la Chine sont au point mort. Cependant, l'économie américaine se montre résiliente et les deux baisses de taux supplémentaires attendues pour la fin d'année sont en sursis. En France, ce sont les incertitudes politiques et économiques qui prévalent après le départ de François Bayrou et l'arrivée de Sébastien Lecornu ainsi que l'état des finances publiques qui se détériore sans que les partis politiques ne parviennent à s'accorder sur les mesures à prendre pour réduire le déficit. Au niveau sectoriel, les segments les plus exposés au cycle ont fortement rebondi notamment les valeurs industrielles toujours portées par le secteur aéronautique-défense mais également le secteur exposé aux centres de données. Les valeurs technologiques ont également bien performé. A l'inverse, les secteurs de la consommation durable (L'Oréal, Interparfums), de l'énergie et de la santé ont sous performé. Performance du portefeuille : Dans cette période marquée par une forte volatilité des marchés français liée à la fois aux incertitudes politiques françaises et à un environnement géopolitique marqué par une intensification des provocations russes à l'égard de l'OTAN, la performance du portefeuille ressort au-dessus de son indice de référence au mois de septembre. Et ce, malgré la sous-performance de Pernod (une demande qui reste atone), de L'Oréal (crainte sur la consommation globale) et d'Arkema (avertissement sur les résultats) qui ont notamment pesé sur la performance relative du portefeuille. Notre surexposition aux valeurs industrielles, avec les fortes progressions de Schneider, Legrand (croissance portée par la thématique des centres de données), les bonnes performances de Airbus (visibilité sur le respect du calendrier des livraisons qui s'améliore) et Alstom (rebond après la chute du titre en août) ont largement profité au portefeuille. Mouvements du portefeuille : Le mois de septembre nous a donné l'occasion d'opérer de légers ajustements. Nous avons pris nos profits sur Airbus et Safran après de solides performances, et réduit notre exposition à TotalEnergies et à Engie. A l'inverse, nous avons renforcé notre exposition à LVMH (sous-valorisation d'un titre de qualité), Orange (vue positive sur la consolidation du secteur) et BNP Paribas (qui devrait bénéficier de son positionnement sur la banque d'investissement). Enfin, nous avons ouvert une nouvelle position sur Kering (arrivée d'un nouveau directeur général, avec comme premier objectif, le désendettement du groupe). Perspectives : Les actions continuent de profiter des excès de liquidité dans les marchés et du boom de l'intelligence artificielle (centres de données), éclipsant le bruit géopolitique. Malgré les incertitudes, le marché est soutenu par des aspects techniques comme le soutien des politiques monétaires américaine et européenne, des prévisions de croissance économique résiliente et de valorisations raisonnables en Europe. Certains risques sous-jacents ne doivent pas être occultés, à savoir la crainte d'une bulle sur l'intelligence artificielle, une indiscipline budgétaire qui maintient les marchés obligataires sous pression et une politique française qui pèse sur le sentiment européen. Notre portefeuille conserve un léger biais cyclique, mais reste équilibré entre valeurs domestiques et valeurs exportatrices à l'international. Le processus d'engagement avec les sociétés vient renforcer les convictions financières dans la construction du portefeuille."

Octobre 2025

"Stratégie d'engagement : À quelques jours de la COP30 au Brésil, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a, pour la première fois, reconnu que l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C avec peu ou pas de dépassement ne peut pas être atteint. Les scientifiques disent qu'un dépassement au-delà de 1,5 degré est désormais inévitable, au plus tard au début des années 2030. Cette reconnaissance ne fait qu'accroître l'urgence d'intensifier les efforts pour réduire les émissions. Elle pourrait également soumettre à un examen plus strict les trajectoires de transition vers 1,5 °C dans la législation et les objectifs volontaires, et augmenter les évaluations des risques physiques croissants résultant du changement climatique. A notre niveau, les discussions d'engagement avec les sociétés françaises afin de les accompagner dans l'adoption des meilleures pratiques ESG se sont poursuivies. La consultation des actionnaires de Thalès a été l'occasion de faire remonter la vue positive sur les pratiques ESG de la société mais aussi les axes à améliorer comme l'indépendance de la gouvernance, la prise en compte des émissions de Scope 3, le contrôle et la transparence sur la chaîne fournisseurs ou encore la surveillance de l'utilisation finale des produits. Les discussions avec Sodexo ont porté sur les changements de gouvernance annoncés avec de nouveau la séparation des fonctions de Présidente et de Directeur Général. Avec Renault, l'accent a été mis sur le processus de succession après le départ du Directeur Général, mais également sur les enjeux et contraintes des directives d'électrification du marché automobile en Europe. Contexte de marché : L'instabilité politique française a dominé le sentiment du marché : le Premier ministre Sébastien Lecornu a d'abord démissionné en début de mois, avant d'être reconduit après consultations et une série de concessions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Il a ensuite survécu de justesse à deux motions de censure après avoir suspendu la réforme des retraites controversée qui avait porté l'âge de départ à 64 ans. Les marchés obligataires ont réagi aux développements politiques : les écarts de rendement entre l'OAT et le Bund se sont resserrés après la survie des motions de censure, mais les tensions sont réapparues quand une fraction des députés ont menacé de peser dans la balance pour renverser le gouvernement si leurs conditions budgétaires, incluant une augmentation des taxes sur les plus aisés, n'étaient pas satisfaites. Le mois s'est conclu par le report d'un prélèvement patrimonial controversé dans un contexte de négociations budgétaires de coalition toujours en cours, soulignant la fragilité politique persistante. Par ailleurs, les indicateurs économiques ont montré des signes de faiblesse, la production industrielle française décevant les attentes, ce qui a renforcé la pression sur le pouvoir exécutif. L'indice CAC All Tradable affiche néanmoins une performance positive sur le mois. Le secteur de la santé a affiché une bonne performance alors que les valeurs financières et la technologie ont été impactées négativement par des événements spécifiques. Performance du portefeuille : Sur le mois, le fonds a sous-performé le CAC All Tradable. La performance relative négative s'explique principalement par un effet d'allocation sectorielle : alors que les valeurs industrielles surpondérées dans le portefeuille ont contribué positivement, les valeurs de l'énergie, les financières, la technologie et la communication ont pesé. Airbus ou Ayvens ont contribué à tirer la performance des industrielles au sein du portefeuille. Parmi les principaux détracteurs figurent Dassault Systèmes (révisions en baisse des prévisions avec un report de la reprise espérée de Medidata), BNP Paribas (résurgence de la menace de sanctions financières liées aux activités passées au Soudan, mais aussi déception sur la génération de capital), ou encore Technip Energies (principalement des retards dans les décisions finales d'investissement de projets dans le GNL et une moindre croissance de la division TPS). Mouvements du portefeuille : Les principaux mouvements ont porté sur des arbitrages à l'image de la réduction de la position sur BNP Paribas vers une sous-exposition (risque d'amende sur le Soudan et non-exécution du cas d'investissement) contrebalancée dans le secteur financier par le renforcement sur l'assureur Axa (des leviers de croissance et solidité du bilan). De la même façon, la surexposition à Danone a été augmentée (accélération de la croissance des volumes et déroulement du plan stratégique) compensant la réduction de la position sur l'Oréal (valorisation élevée vs faiblesse de la Chine notamment)."

Novembre 2025

"Stratégie d'engagement : Fin novembre, la COP30, qui s'est déroulée au Brésil, s'est conclue avec le paquet dit « Global Mutirão » (action collective au service du bien), visant à combler les divisions sur la finance, le commerce et l'objectif de température de 1,5°C. Parmi les principaux résultats figurent un nouveau mécanisme de transition juste et un suivi de l'adaptation. Si de nombreux pays ont voulu introduire des « feuilles de route » de compromis sur les combustibles fossiles et la déforestation en dehors du processus onusien, le consensus sur les questions centrales est resté limité, empêchant ces sujets de trouver une place dans le Mutirão. Le sommet a mis en lumière des divisions persistantes, notamment sur la finance et le commerce, ainsi que des défis logistiques. Pour les investisseurs, l'événement souligne l'incertitude politique persistante, le rythme (toujours) lent de l'alignement climatique mondial, et la nécessité de surveiller les initiatives volontaires et la mise en œuvre nationale pour anticiper les impacts de marché. Du côté de la stratégie d'engagement menée avec les entreprises françaises au mois de novembre, une réunion s'est tenue en amont de l'assemblée générale ordinaire de Danone afin de nous expliquer la réorganisation du management du groupe par géographie mais également nous confirmer la nouvelle certification B Corp valable 3 ans. Enfin, nos interlocuteurs ont insisté sur leur recherche constante de diminution de l'emballage plastique par la substitution ou les éco emballages. Une autre rencontre a eu lieu avec la société Airbus, qui nous a confirmé que les évolutions technologiques restaient les principaux éléments de leurs engagements environnementaux. Nous avons pu également nous rendre compte que les plans de succession sont toujours critiques car ils nécessitent de garder ses talents conjugués à une longue expérience. Contexte de marché : Les marchés européens ont clôturé le mois de novembre en légère hausse, avec une stabilité de l'indice CAC All Tradable (+0.04%), dans un contexte marqué par de nombreuses publications et une forte volatilité. D'un point de vue global, les marchés européens ont réagi négativement à l'incertitude américaine concernant l'intelligence artificielle avec la crainte d'une bulle qui ne se dissipe pas. Les nombreuses suppressions de données économiques américaines au mois d'octobre, causées par le « Shutdown » (arrêt des activités gouvernementales dû à des désaccords concernant les allocations budgétaires), ont entraîné une volatilité importante. Notons également que les marchés semblent intégrer une baisse des taux de -25pbs par la Réserve Fédérale américaine le 10 décembre, mais cette baisse reste incertaine au vu de la résilience de l'économie américaine et de l'inflation persistante. En Europe, les marchés ont été attentifs aux nombreux rebondissements concernant la guerre en Ukraine. En France, le mois de novembre a été marqué par les

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

différents votes relatifs au budget 2026 et celui de la Sécurité Sociale. Les textes passent du Sénat à l'Assemblée et inversement, sans que des versions définitives soient adoptées, ce qui fait craindre l'impossibilité d'adopter un budget avant la fin de l'année. Au niveau sectoriel, les services aux collectivités, l'énergie et les valeurs financières (principalement les banques) ont surperformé le marché français. A l'inverse, les valeurs technologiques l'ont sous-performé, comme les valeurs industrielles exposées aux centres de données suite aux craintes venues des Etats-Unis concernant les investissements massifs dans le domaine de l'intelligence artificielle. Performance du portefeuille : Dans cette période de forte volatilité des marchés français, liée à la fois aux incertitudes politiques françaises et à un environnement géopolitique marqué par la poursuite des négociations de paix en Ukraine, la performance du portefeuille ressort au-dessous de son indice de référence au mois de novembre. Les valeurs exposées à la croissance des centres de données ont subi des prises de bénéfices à l'image de Legrand et de Schneider. Notre absence d'exposition à ArcelorMittal a également pesé sur la performance du portefeuille, le groupe métallurgiste ayant bénéficié d'une demande élevée d'acier concernant la possible reconstruction des infrastructures en Ukraine en cas d'accord de paix. A contrario, Société Générale, Alstom et Orange ont plutôt bien performé suite à des résultats en ligne avec les attentes et ont donc contribué positivement à la performance du portefeuille. Mouvements du portefeuille : Le mois de novembre n'a donné lieu à aucun mouvement. Perspectives : L'intelligence artificielle pourrait déterminer le sort des actions en 2026, mais ce n'est plus une tendance à sens unique, ni le seul facteur : l'assouplissement monétaire et budgétaire devrait porter la croissance du PIB américain et de celui de l'Union Européenne au-dessus de la tendance et améliorer la largeur de la dynamique du marché. Dans ce contexte, nous estimons que les actions européennes sont bien positionnées pour capter certains vents favorables de reflation, compte tenu de leur valorisation plus attractive, d'un moindre effet de concentration et de bases de comparaisons plus faciles, sans dépendre excessivement du sort de l'intelligence artificielle, même si l'environnement politique reste un risque. Les effets de base sont favorables et la croissance devrait s'accélérer à mesure que l'impact des droits de douanes s'atténue, tandis que les impacts liés au taux de changes devraient devenir un léger vent arrière. Notre portefeuille conserve un léger biais cyclique, mais reste équilibré entre valeurs domestiques et valeurs exportatrices à l'international. Le processus d'engagement avec les sociétés vient renforcer les convictions financières dans la construction du portefeuille."

Décembre 2025

"Stratégie d'engagement : Les engagements « climat » représentent une partie importante de nos discussions récurrentes avec les dirigeants des sociétés françaises. Il est donc intéressant de s'arrêter sur le bilan climatique de l'année 2025, en France, qui fait une nouvelle fois ressortir les excès sur le plan des températures. Sur l'année, un jour sur deux a enregistré une température au-dessus de la normale contre un jour sur cinq seulement sous la normale. Avec une température moyenne estimée d'environ 14,0 °C (soit une anomalie de +1,0 degré par rapport à la normale (1991-2020), l'année 2025 se classera au 3^e ou 4^e rang des années les plus chaudes jamais enregistrées en France depuis le début des mesures en 1900, derrière les années 2022 et 2023, et en ligne avec 2024. La France a connu 10 fois plus de records de chaud que de records de froid. Sans changement climatique, on enregistrerait autant de records chauds que froids. La stratégie d'engagement s'est poursuivie au niveau des entreprises, notamment sur le front de la gouvernance. Les rencontres avec les administrateurs de sociétés comme Air Liquide, Legrand ou encore Bouygues en amont de leurs assemblées générales respectives ont amené à vérifier l'évolution des politiques de rémunération des dirigeants, à questionner les plans de succession, à s'assurer pour les renouvellements de mandats à venir que l'indépendance du conseil d'administration est bien maintenue voire accentuée, à demander une analyse plus granulaire dans la matrice de compétences des administrateurs, à interroger sur la formation du conseil aux thématiques les plus actuelles (intelligence artificielle, cybersécurité, etc). Contexte de marché : La dynamique économique mondiale reste positive en décembre, mais le contexte géopolitique demeure tendu, en particulier en raison de l'escalade des tensions entre la Chine et Taïwan. Aux États-Unis, la croissance a surpris à la hausse (Produit Intérieur Brut T3 à +4,3%), portée par la consommation et les investissements en intelligence artificielle, malgré des indicateurs avancés mitigés. Le marché du travail américain montre des signes d'essoufflement et l'indice des prix à la consommation a ralenti plus que prévu (2,7% en glissement annuel), ce qui a conduit la FED à abaisser son taux directeur de 25 pb à 3,50-3,75%. En zone euro, la croissance reste modérée (+0,2% au T3, +1,4% en glissement annuel), soutenue par les dépenses publiques et les investissements, tandis que le secteur manufacturier se détériore. L'inflation de la zone euro se stabilise légèrement au-dessus de l'objectif (2,1%) et la BCE a maintenu ses taux, estimant probablement avoir atteint son niveau-cible sans baisse programmée en 2026. Les marchés actions ont fini décembre sur une note globalement positive, avec une surperformance des petites et moyennes

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

capitalisations et des indices européens robustes, alors que le S&P 500 et le Nasdaq sont restés proches de l'équilibre. Le dollar s'est affaibli face à l'euro, l'or a progressé porté par la faiblesse du dollar et les risques géopolitiques, et le Brent a reculé autour de 61 \$/baril. La progression de l'indice CAC All Tradable a été soutenue principalement par les secteurs Finance et Technologies. Les secteurs les plus faibles, ont été la Santé et les Produits de consommation courante. Performance du portefeuille : Le portefeuille a légèrement surperformé son indice de référence, le CAC All tradable sur le mois de décembre. Côté secteur, la surperformance provient des financières et de la santé, alors que la Technologie et les biens de consommation courante ont plutôt pesé. Parmi les principaux contributeurs à la performance : Le recul d'EssilorLuxottica, sous-pondéré en portefeuille, notamment lié aux annonces de la concurrence sur le marché des prothèses auditives et des lunettes connectées a positivement contribué. La bonne performance de Société Générale a permis de compenser notre sous-pondération à BNP Paribas qui profite d'une cession potentielle de BMCI, de la vente d'une participation dans AG Insurance, etc. Mouvements du portefeuille : Le principal mouvement opéré au sein du portefeuille sur le dernier mois de l'année a concerné un accroissement de la sous-pondération sur Sanofi. Ceci est motivé par le manque de convictions sur la capacité du groupe à faire émerger une molécule prometteuse de son pipeline, afin d'alimenter la croissance du groupe quand son médicament phare perdra sa licence. Perspectives : La France a terminé 2025 sans budget adopté, obligeant l'Assemblée nationale à voter un budget provisoire pour financer l'État jusqu'en janvier. Malgré le vote du budget de la Sécurité Sociale, l'incertitude budgétaire perdurera sur 2026. Au niveau mondial, si la guerre commerciale marque une pause, avec une suspension des droits de douane sur les puces chinoises, les incertitudes géopolitiques restent importantes. Dans le même temps, le soutien à la croissance venant de l'assouplissement monétaire et budgétaire devrait se poursuivre. Avec une valorisation qui reste attractive et une moindre dépendance à la seule thématique intelligence artificielle, les actions européennes restent bien positionnées. Dans ce contexte, le portefeuille conserve un léger biais cyclique, tout en maintenant un équilibre entre valeurs domestiques et valeurs exportatrices."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT et de son benchmark s'établissent à :

- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - BdF en devise EUR : 11,08% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - I (C) en devise EUR : 10,51% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - L (C) en devise EUR : 10,25% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - O (C) en devise EUR : 11,55% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - P en devise EUR : 10,19% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - P (C) en devise EUR : 10,23% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - PM (C) en devise EUR : 10,33% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - R (C) en devise EUR : 11,15% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - S2 (C) en devise EUR : 10,66% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - S3 (C) en devise EUR : 11,03% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - Z en devise EUR : 11,11% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%,
- Action AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - Z (C) en devise EUR : 11,11% / 13,41% avec une Tracking Error de 1,96%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	25 044 057,30	51 237 520,29
BNP PARIBAS	40 874 814,37	34 446 689,83
SAFRAN SA	13 827 389,70	39 235 014,15
SCHNEIDER ELECTRIC SE	24 437 878,55	25 128 192,45
AIRBUS SE	28 960 977,89	15 516 618,58
AXA SA	17 609 160,20	26 153 159,28
SPIE SA	23 772 874,41	19 122 804,44
ORANGE	37 112 158,06	1 684 773,58
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	22 347 040,04	15 526 865,93
AIR LIQUIDE SA	2 679 028,56	32 220 963,12

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/12/2025
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/12/2025
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 39 972 797,04**

o Prêts de titres : 39 972 797,04

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

o Change à terme :

o Future :

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS SECURITIES CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	37 052 465,00
Total	37 052 465,00
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	376 155,59
Total des revenus	376 155,59
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	358 246,78
Total des frais	358 246,78

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	39 972 797,04				
% de l'Actif Net (*)	2,92				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	39 972 797,04				
% de l'Actif Net	2,92				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	24 937 828,70				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	8 477 665,30				
BARCLAYS BANK IRELAND PLC IRLANDE	4 152 596,94				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	2 222 098,90				
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG ALLEMAGNE	182 607,20				

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	37 052 465,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	37 052 465,00				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	39 972 797,04				

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash	37 052 465,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	376 155,59				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-358 246,75	-0,03			
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Sébastien Fischer

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT)	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric Rosamond

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT)	Directeur Général	
AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT)	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Philippe Chossonnery

Société	Fonction	Représenté
Structura	Administrateur	
AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT)	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Angelique Szkulnik

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administrateur	
AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT)	Président du Conseil d'Administration	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable.

Modalités d'exercice de la Direction Générale (article L. 225-51-1 du Code de commerce)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Madame Angélique SZKULNIK

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Frédéric ROSAMOND

Administrateurs

Monsieur Philippe CHOSSONNERY

Monsieur Sébastien FISCHER

Commissaire aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 7 février 2025

- Arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats de deux administrateurs
- Proposition de reconduction du Directeur Général pour une durée illimitée
- Renouvellement de la Présidente du Conseil d'Administration sous condition suspensive de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du renouvellement de son mandat d'Administrateur
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Proposition d'évolution statutaire
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 9 février 2026

- Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration 07/02/2025
- Administration de la société :
 - Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes : le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire
- Questions diverses

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoutée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (2 011 bénéficiaires¹) s'est élevé à 230 158 437 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 157 827 743 euros, soit 69% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 72 330 694 euros, soit 31% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 26 887 485 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (48 bénéficiaires), 17 442 974 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

² Sources Amundi Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

¹¹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT

Société d'Investissement à Capital Variable

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT

Société d'Investissement à Capital Variable

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
Le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

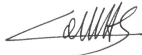
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris La Défense, le 10 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus financiers nets et les autres produits dont sont déduits les autres charges, pour dégager les revenus nets avant compte de régularisation de **36 732 122,96 EUROS**.

Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les revenus distribuables au titre de l'exercice clos : **35 969 163,67 EUROS**.

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D

- allouer un dividende net de 1,30 EUROS par action, soit un total de 1 475 888,98 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 8 563,03 EUROS.

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D

- allouer un dividende net de 0,65 EUROS par action, soit un total de 262 140,54 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 1 407,66 EUROS.

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D

- allouer un dividende net de 2 655,97 EUROS par action, soit un total de 2 064 148,17 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 4,56 EUROS.

342,18 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C

265,34 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C

23 857 353,74 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C

5 660 771,34 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C

2 163,33 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C

2,94 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C)

56 634,90 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C

839 087,28 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)

1 740 389,68 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C

Le montant des plus ou moins-values réalisées nettes est de : 42 288 644,42 EUROS et se décompose comme suit :

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D : Distribution : 522 237,64 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D : Report à nouveau : 2 129 765,71 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C : Capitalisation : 382,19 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C : Capitalisation : 331,07 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C : Capitalisation : 18 472 724,12 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C : Capitalisation : 7 122 000,41 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D : Distribution : 262 140,54 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D : Report à nouveau : 1 853 637,40 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C : Capitalisation : 2 586,25 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C) : Capitalisation : 2,65 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C : Capitalisation : 58 897,54 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C) : Capitalisation : 760 386,30 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C : Capitalisation : 1 547 861,06 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D : Distribution : 698 911,68 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D : Report à nouveau : 8 856 779,86 EUROS

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Comptes de l'exercice

Le dividende sera décomposé comme suit :

Décomposition du coupon : Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D

Action	Net global
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,30
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,46
Total	1,76

Action	Net global
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,65
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,65
Total	1,30

Action	Net global
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 655,97
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	899,30
Total	3 555,27

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	1 326 476 083,88	1 384 125 260,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 326 476 083,88	1 384 125 260,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)	39 977 384,79	10 475 056,49
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	39 977 384,79	10 475 056,49
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 366 453 468,67	1 394 600 317,12
Créances et comptes d'ajustement actifs	37 921 724,30	10 923 240,04
Comptes financiers	1 273 329,70	9 935 296,74
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	39 195 054,00	20 858 536,78
Total de l'actif I+II	1 405 648 522,67	1 415 458 853,90

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 219 760 384,86	1 462 525 499,42
Report à nouveau sur revenu net	2 864,31	13 965,10
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	10 747 243,75	13 013 774,86
Résultat net de l'exercice	136 995 474,46	-71 759 883,31
Capitaux propres I	1 367 505 967,38	1 403 793 356,07
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 367 505 967,38	1 403 793 356,07
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,03	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers	0,03	
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,03	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	38 142 555,26	11 665 497,83
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	38 142 555,26	11 665 497,83
Total Passifs : I+II+III+IV	1 405 648 522,67	1 415 458 853,90

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	43 356 414,20	54 222 332,04
Produits sur obligations		17 215 000,00
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	19 503,88	558 472,73
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	398 890,45	4 390 597,62
Sous-total produits sur opérations financières	43 774 808,53	76 386 402,39
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres	-1 595,07	-202 781,44
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-398 672,97	-4 340 009,56
Sous-total charges sur opérations financières	-400 268,04	-4 542 791,00
Total revenus financiers nets (A)	43 374 540,49	71 843 611,39
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-6 642 417,53	-10 309 223,54
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-6 642 417,53	-10 309 223,54
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	36 732 122,96	61 534 387,85
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-765 823,60	-9 957 380,94
Sous-total revenus nets I = (C+D)	35 966 299,36	51 577 006,91
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	35 786 235,36	-3 876 388,06
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 196 895,77	-14 139 867,29
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	33 589 339,59	-18 016 255,35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 047 938,92	-707 317,13
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	31 541 400,67	-18 723 572,48

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	79 335 415,04	-113 305 539,81
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-46 287,92	19 450,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	79 289 127,12	-113 286 088,93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-9 801 352,69	8 672 771,19
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	69 487 774,43	-104 613 317,74
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	136 995 474,46	-71 759 883,31

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	1 325 708 108,01	1 537 250 295,29	2 337 941 594,57	1 403 793 356,07	1 367 505 967,38
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D en EUR					
Actif net	81 523 366,35	67 799 838,98	69 823 250,19	57 404 648,09	57 369 312,57
Nombre de titres	1 559 081,110	1 450 754,142	1 357 920,831	1 216 626,257	1 135 299,214
Valeur liquidative unitaire	52,28	46,73	51,41	47,18	50,53
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes					0,46
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées			1,73	1,10	1,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54	-2,00			
Distribution unitaire sur revenu	0,83	2,05	1,86	1,76	1,30
Crédit d'impôt unitaire (1)			0,004	0,021	(1)
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C en EUR					
Actif net	67 277 303,16	46 865 336,32	62 471,05	14 980,49	16 554,43
Nombre de titres	452,890	347,984	0,407	0,106	0,106
Valeur liquidative unitaire	148 551,09	134 676,69	153 491,52	141 325,37	156 173,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	15 772,34	-5 736,96	5 105,08	-3 870,94	3 605,56
Capitalisation unitaire sur revenu	6 958,31	5 225,60	4 759,63	15,09	3 228,11
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C en EUR					
Actif net	4 200,42	3 797,48	4 317,82	4 077,26	14 324,07
Nombre de titres	32,729	32,729	32,729	32,729	104,294
Valeur liquidative unitaire	128,33	116,02	131,92	124,57	137,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13,65	-4,93	4,40	-1,65	3,17
Capitalisation unitaire sur revenu	5,73	4,22	3,84	3,62	2,54

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C en EUR					
Actif net	277 004 010,99	625 860 392,24	1 062 307 710,67	739 160 826,98	805 032 163,98
Nombre de titres	2 145 241,778	5 305 408,192	7 834 482,618	5 704 913,879	5 569 984,561
Valeur liquidative unitaire	129,12	117,96	135,59	129,56	144,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13,64	-5,00	4,48	-1,72	3,31
Capitalisation unitaire sur revenu	7,03	5,55	5,36	5,30	4,28
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C en EUR					
Actif net	531 755 603,09	559 548 687,85	922 684 299,73	394 692 599,76	308 021 700,25
Nombre de titres	6 129 967,045	7 137 433,995	10 352 475,106	4 690 552,564	3 320 981,534
Valeur liquidative unitaire	86,74	78,39	89,12	84,14	92,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,22	-3,34	2,96	-1,12	2,14
Capitalisation unitaire sur revenu	3,87	2,85	2,59	2,43	1,70
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D en EUR					
Actif net	18 364 229,87	15 440 966,50	16 448 132,37	14 333 660,71	14 254 347,37
Nombre de titres	476 694,602	467 525,302	453 105,732	432 586,142	403 293,131
Valeur liquidative unitaire	38,52	33,02	36,30	33,13	35,34
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes			0,14	0,14	0,65
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	5,34	3,90	4,99	4,40	4,59
Distribution unitaire sur revenu	1,72	1,21	1,06	0,96	0,65
Crédit d'impôt unitaire (1)			0,003	0,014	(1)

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C en EUR					
Actif net	22 180,47	42 206,31	61 680,25	111 321,68	111 923,23
Nombre de titres	177,536	373,386	479,609	915,918	834,652
Valeur liquidative unitaire	124,93	113,03	128,60	121,54	134,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13,27	-4,82	4,28	-1,62	3,09
Capitalisation unitaire sur revenu	5,71	4,20	3,82	3,63	2,59
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C) en EUR					
Actif net				101,14	112,42
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire				101,14	112,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				0,01	2,65
Capitalisation unitaire sur revenu				-0,03	2,94
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C en EUR					
Actif net	324,42	75 114,34	1 060 159,62	1 856 100,31	2 553 645,09
Nombre de titres	2,858	730,875	9 048,133	16 716,210	20 782,968
Valeur liquidative unitaire	113,51	102,77	117,16	111,03	122,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,41	-4,36	3,89	-1,48	2,83
Capitalisation unitaire sur revenu	5,14	4,00	3,70	3,64	2,72
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C) en EUR					
Actif net			100,85	30 681 613,70	33 038 865,73
Nombre de titres			1,000	319 682,588	310 024,279
Valeur liquidative unitaire			100,85	95,97	106,56
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			1,63	-1,16	2,45
Capitalisation unitaire sur revenu			1,69	3,55	2,70

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C en EUR					
Actif net	112 682 076,16	64 397 657,10	124 986 207,06	90 454 397,29	67 286 900,98
Nombre de titres	856,191	537,060	909,626	691,401	462,876
Valeur liquidative unitaire	131 608,57	119 907,75	137 403,95	130 827,69	145 367,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13 933,41	-5 092,59	4 556,42	-1 747,44	3 344,00
Capitalisation unitaire sur revenu	6 786,57	5 230,22	4 976,30	4 838,43	3 759,94
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D en EUR					
Actif net	237 074 813,08	157 216 298,17	140 503 264,96	75 079 028,66	79 806 117,26
Nombre de titres	2 146,846	1 659,218	1 347,003	783,434	777,173
Valeur liquidative unitaire	110 429,35	94 753,25	104 308,05	95 833,25	102 687,71
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes					899,30
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	11 761,99	7 640,91	11 159,29	9 871,24	11 396,14
Distribution unitaire sur revenu	5 751,15	4 179,31	3 787,09	3 555,10	2 655,97
Crédit d'impôt unitaire (1)	7,378	34,945	15,900	41,998	(1)

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Action BdF-C/D : 0,40% TTC maximum
			Action I-C : 1,00% TTC maximum
			Action L-C : 1,17% TTC maximum
			Action O-C : 0,05% TTC maximum
			Action P-C : 1,17% TTC maximum
			Action P-C/D : 1,17% TTC maximum
			Action PM-C : 1,07% TTC maximum
			Action R-C : 1,17% TTC maximum
			Action S2-C : 0,85% TTC maximum
			Action S3-C : 0,50% TTC maximum
			Action Z-C : 0,40% TTC maximum
			Action Z-C/D : 0,40% TTC maximum
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action BdF-C/D : 0,10% TTC
			Action I-C : 0,10% TTC
			Action L-C : 0,12% TTC
			Action O-C : 0,05% TTC
			Action P-C : 0,12% TTC
			Action P-C/D : 0,12% TTC
			Action PM-C : 0,12% TTC
			Action R-C : 0,12% TTC
			Action S2-C : 0,05% TTC
			Action S3-C : 0,05% TTC
			Action Z-C : 0,10% TTC
			Action Z-C/D : 0,10% TTC

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Action BdF-C/D : Néant
			Action I-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action L-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action O-C : Néant
			Action P-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action P-C/D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action PM-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action R-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action S2-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

			Action S3-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action Z-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action Z-C/D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Les coûts juridique exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

Frais et coûts d'enregistrement et de référencement

Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)

Frais et coûts des données

Frais de commissariat aux comptes

Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte

Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable

Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC

Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)

Frais et coûts opérationnels

Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis).

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Ainsi, à compter du 03 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 03 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Exceptionnellement pour l'action R-C, la première période d'observation de 5 ans débute à compter de la date de création de cette action. Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt actionnaires présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C)	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 403 793 356,07	2 337 941 594,57
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	121 374 415,42	103 906 807,03
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-301 921 897,41	-962 305 558,46
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	36 732 122,96	61 534 387,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	33 589 339,59	-18 016 255,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	79 289 127,12	-113 286 088,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-5 290 802,83	-5 919 332,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-59 693,54	-62 198,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 367 505 967,38	1 403 793 356,07

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D		
Actions souscrites durant l'exercice	1 658,335	76 916,83
Actions rachetées durant l'exercice	-82 985,378	-4 076 524,33
Solde net des souscriptions/rachats	-81 327,043	-3 999 607,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 135 299,214	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,106	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C		
Actions souscrites durant l'exercice	72,565	9 724,44
Actions rachetées durant l'exercice	-1,000	-135,27
Solde net des souscriptions/rachats	71,565	9 589,17
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	104,294	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C		
Actions souscrites durant l'exercice	683 825,296	95 372 707,05
Actions rachetées durant l'exercice	-818 754,614	-113 360 448,96
Solde net des souscriptions/rachats	-134 929,318	-17 987 741,91
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 569 984,561	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	189 310,389	16 693 351,36
Actions rachetées durant l'exercice	-1 558 881,419	-141 372 154,60
Solde net des souscriptions/rachats	-1 369 571,030	-124 678 803,24
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 320 981,534	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D		
Actions souscrites durant l'exercice	18 139,753	615 196,67
Actions rachetées durant l'exercice	-47 432,764	-1 634 201,63
Solde net des souscriptions/rachats	-29 293,011	-1 019 004,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	403 293,131	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C		
Actions souscrites durant l'exercice	54,308	6 731,84
Actions rachetées durant l'exercice	-135,574	-17 068,07
Solde net des souscriptions/rachats	-81,266	-10 336,23
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	834,652	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C)		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C		
Actions souscrites durant l'exercice	11 934,392	1 391 029,87
Actions rachetées durant l'exercice	-7 867,634	-925 036,81
Solde net des souscriptions/rachats	4 066,758	465 993,06
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 782,968	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)		
Actions souscrites durant l'exercice	64 910,351	6 529 360,18
Actions rachetées durant l'exercice	-74 568,660	-7 611 796,36
Solde net des souscriptions/rachats	-9 658,309	-1 082 436,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	310 024,279	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C		
Actions souscrites durant l'exercice	4,832	679 397,18
Actions rachetées durant l'exercice	-233,357	-32 277 257,12
Solde net des souscriptions/rachats	-228,525	-31 597 859,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	462,876	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-6,261	-647 274,26
Solde net des souscriptions/rachats	-6,261	-647 274,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	777,173	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF- C/D FR0014004TS8	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	57 369 312,57	1 135 299,214	50,53
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C FR0010157545	Capitalisation	Capitalisation	EUR	16 554,43	0,106	156 173,86
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C FR0013413192	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 324,07	104,294	137,34
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C FR0013526191	Capitalisation	Capitalisation	EUR	805 032 163,98	5 569 984,561	144,53
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C FR0000944696	Capitalisation	Capitalisation	EUR	308 021 700,25	3 320 981,534	92,75
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D FR0000944712	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	14 254 347,37	403 293,131	35,34
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C FR0013431848	Capitalisation	Capitalisation	EUR	111 923,23	834,652	134,09
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C) FR001400TDN6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	112,42	1,000	112,42
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C FR0014002MB3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 553 645,09	20 782,968	122,87
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C) FR001400HC60	Capitalisation	Capitalisation	EUR	33 038 865,73	310 024,279	106,56
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C FR0013252822	Capitalisation	Capitalisation	EUR	67 286 900,98	462,876	145 367,01
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D FR0013257243	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	79 806 117,26	777,173	102 687,71

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 326 476,08	1 223 850,91	102 625,18			
Opérations temporaires sur titres	39 972,80	39 972,80				
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 366 448,88					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 273,33				1 273,33
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					1 273,33

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 273,33						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	1 273,33						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	383,57	7,58	0,94	0,31	0,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	383,57	7,58	0,94	0,31	0,01

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	4 152,60	
BNP PARIBAS SECURITIES	8 477,67	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	182,61	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	24 937,83	
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	2 222,10	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	37 052,47	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS SECURITIES		8 808,43
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG		191,47
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE		25 753,84
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT		2 298,72

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	869 259,30
	Collatéraux	37 052 465,00
Total des créances		37 921 724,30
Dettes		
	Frais de gestion fixe	1 029 216,45
	Collatéraux	37 052 465,00
	Autres dettes	60 873,81
Total des dettes		38 142 555,26
Total des créances et des dettes		-220 830,96

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	287 699,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	166,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	68,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	761 752,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

	31/12/2025
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 449 344,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	186 228,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 329,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

	31/12/2025
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 732,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,89
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	174 008,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	373 319,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	388 767,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	35 966 299,36	51 577 006,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	35 966 299,36	51 577 006,91
Report à nouveau	2 864,31	13 965,10
Sommes distribuables au titre du revenu net	35 969 163,67	51 590 972,01

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 484 079,74	2 129 741,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 484 079,74	2 129 741,17
Report à nouveau	372,27	11 919,58
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 484 452,01	2 141 660,75
Affectation :		
Distribution	1 475 888,98	2 141 262,21
Report à nouveau du revenu de l'exercice	8 563,03	398,54
Capitalisation		
Total	1 484 452,01	2 141 660,75
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 135 299,214	1 216 626,257
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,30	1,76
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	10 855,36	25 157,32

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	342,18	1,60
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	342,18	1,60
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	342,18	1,60
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	342,18	1,60
Total	342,18	1,60
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	265,34	118,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	265,34	118,58
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	265,34	118,58
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	265,34	118,58
Total	265,34	118,58
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	23 857 353,74	30 258 991,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	23 857 353,74	30 258 991,07
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	23 857 353,74	30 258 991,07
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	23 857 353,74	30 258 991,07
Total	23 857 353,74	30 258 991,07
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	5 660 771,34	11 440 827,38
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 660 771,34	11 440 827,38
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 660 771,34	11 440 827,38
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	5 660 771,34	11 440 827,38
Total	5 660 771,34	11 440 827,38
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	261 062,88	415 899,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	261 062,88	415 899,63
Report à nouveau	2 485,32	2 038,90
Sommes distribuables au titre du revenu net	263 548,20	417 938,53
Affectation :		
Distribution	262 140,54	415 282,70
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 407,66	2 655,83
Capitalisation		
Total	263 548,20	417 938,53
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	403 293,131	432 586,142
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,65	0,96
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	2 697,19	6 281,66

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 163,33	3 330,60
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 163,33	3 330,60
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 163,33	3 330,60
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 163,33	3 330,60
Total	2 163,33	3 330,60
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2,94	-0,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,94	-0,03
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,94	-0,03
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2,94	-0,03
Total	2,94	-0,03
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	56 634,90	60 913,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	56 634,90	60 913,54
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	56 634,90	60 913,54
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	56 634,90	60 913,54
Total	56 634,90	60 913,54
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	839 087,28	1 136 697,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	839 087,28	1 136 697,61
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	839 087,28	1 136 697,61
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	839 087,28	1 136 697,61
Total	839 087,28	1 136 697,61
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 740 389,68	3 345 299,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 740 389,68	3 345 299,40
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 740 389,68	3 345 299,40
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 740 389,68	3 345 299,40
Total	1 740 389,68	3 345 299,40
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 064 146,01	2 785 186,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 064 146,01	2 785 186,36
Report à nouveau	6,72	6,62
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 064 152,73	2 785 192,98
Affectation :		
Distribution	2 064 148,17	2 785 186,21
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4,56	6,77
Capitalisation		
Total	2 064 152,73	2 785 192,98
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	777,173	783,434
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 655,97	3 555,10
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	15 100,83	32 903,04

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	31 541 400,67	-18 723 572,48
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	31 541 400,67	-18 723 572,48
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	10 747 243,75	13 013 774,86
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	42 288 644,42	-5 709 797,62

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 354 832,87	-770 966,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 354 832,87	-770 966,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 297 170,48	2 110 557,92
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 652 003,35	1 339 591,57
Affectation :		
Distribution	522 237,64	
Report à nouveau	2 129 765,71	1 339 591,57
Capitalisation		
Total	2 652 003,35	1 339 591,57
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 135 299,214	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,46	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	382,19	-410,32
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	382,19	-410,32
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	382,19	-410,32
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	382,19	-410,32
Total	382,19	-410,32
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	331,07	-54,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	331,07	-54,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	331,07	-54,29
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	331,07	-54,29
Total	331,07	-54,29
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	18 472 724,12	-9 867 921,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	18 472 724,12	-9 867 921,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 472 724,12	-9 867 921,88
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	18 472 724,12	-9 867 921,88
Total	18 472 724,12	-9 867 921,88
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 122 000,41	-5 274 384,81
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 122 000,41	-5 274 384,81
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 122 000,41	-5 274 384,81
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	7 122 000,41	-5 274 384,81
Total	7 122 000,41	-5 274 384,81
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	337 370,01	-192 493,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	337 370,01	-192 493,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 778 407,93	2 160 647,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 115 777,94	1 968 154,02
Affectation :		
Distribution	262 140,54	60 562,06
Report à nouveau	1 853 637,40	1 907 591,96
Capitalisation		
Total	2 115 777,94	1 968 154,02
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	403 293,131	432 586,142
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,65	0,14

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 586,25	-1 486,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 586,25	-1 486,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 586,25	-1 486,45
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	2 586,25	-1 486,45
Total	2 586,25	-1 486,45
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,65	0,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2,65	0,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2,65	0,01
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	2,65	0,01
Total	2,65	0,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	58 897,54	-24 791,58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	58 897,54	-24 791,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	58 897,54	-24 791,58
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	58 897,54	-24 791,58
Total	58 897,54	-24 791,58
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	760 386,30	-373 775,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	760 386,30	-373 775,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	760 386,30	-373 775,34
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	760 386,30	-373 775,34
Total	760 386,30	-373 775,34
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 547 861,06	-1 208 187,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 547 861,06	-1 208 187,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 547 861,06	-1 208 187,75
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau		
Capitalisation	1 547 861,06	-1 208 187,75
Total	1 547 861,06	-1 208 187,75
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 884 026,20	-1 009 100,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 884 026,20	-1 009 100,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	7 671 665,34	8 742 569,88
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 555 691,54	7 733 469,20
Affectation :		
Distribution	698 911,68	
Report à nouveau	8 856 779,86	7 733 469,20
Capitalisation		
Total	9 555 691,54	7 733 469,20
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	777,173	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	899,30	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 326 476 083,88	97,00
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 326 476 083,88	97,00
Assurance			65 901 527,04	4,82
AXA SA	EUR	1 608 924	65 901 527,04	4,82
Banques commerciales			90 087 875,41	6,59
BNP PARIBAS	EUR	526 987	42 575 279,73	3,11
SOCIETE GENERALE SA	EUR	691 394	47 512 595,68	3,48
Biens de consommation durables			231 956,50	0,02
SEB SA	EUR	4 705	231 956,50	0,02
Boissons			731,00	0,00
PERNOD RICARD SA	EUR	10	731,00	0,00
Composants automobiles			25 272 252,07	1,85
MICHELIN (CGDE)	EUR	892 697	25 272 252,07	1,85
Construction et ingénierie			21 260 563,52	1,55
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	654 574	21 260 563,52	1,55
Electricité			37 061 944,25	2,71
LEGRAND SA	EUR	291 253	37 061 944,25	2,71
Equipements électriques			138 407 625,39	10,12
ALSTOM	EUR	934 937	23 532 364,29	1,72
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	489 039	114 875 261,10	8,40
Equipements et fournitures médicaux			43 050 129,60	3,15
ESSILORLUXOTTICA	EUR	159 504	43 050 129,60	3,15
FPI de détail			27 741 825,96	2,03
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	299 071	27 741 825,96	2,03
Hôtels, restaurants et loisirs			14 968 045,08	1,09
SPIE SA	EUR	303 858	14 968 045,08	1,09
Industrie aéronautique et défense			169 257 647,60	12,38
AIRBUS SE	EUR	517 264	102 625 177,60	7,51
SAFRAN SA	EUR	224 050	66 632 470,00	4,87
Logiciels			50 326 341,60	3,68
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1 196 610	28 527 182,40	2,09
VINCI SA	EUR	181 584	21 799 159,20	1,59
Media			27 923 009,94	2,04
PUBLICIS GROUPE	EUR	315 087	27 923 009,94	2,04

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Pétrole et gaz			56 849 558,22	4,16
TOTALENERGIES SE	EUR	1 022 658	56 849 558,22	4,16
Producteur et commerce d'énergie indépendants			42 972 436,92	3,14
AIR LIQUIDE SA	EUR	268 142	42 972 436,92	3,14
Produits alimentaires			55 755 870,06	4,08
DANONE	EUR	726 177	55 755 870,06	4,08
Produits chimiques			10 131 336,95	0,74
ARKEMA	EUR	194 273	10 131 336,95	0,74
Produits de soins personnels			73 227 983,40	5,35
L'OREAL	EUR	199 749	73 227 983,40	5,35
Produits pharmaceutiques			52 694 625,28	3,85
SANOFI	EUR	637 024	52 694 625,28	3,85
Produits pour l'industrie du bâtiment			19 115 721,12	1,40
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	219 822	19 115 721,12	1,40
Services aux collectivités			8 958 016,53	0,66
ENGIE	EUR	399 733	8 958 016,53	0,66
Services aux professionnels			23 097 237,84	1,69
BUREAU VERITAS SA	EUR	849 788	23 097 237,84	1,69
Services clientèle divers			21 141 520,40	1,55
AYVENS SA	EUR	1 848 035	21 141 520,40	1,55
Services de télécommunication diversifiés			39 144 373,20	2,86
ORANGE	EUR	2 756 646	39 144 373,20	2,86
Services liés aux technologies de l'information			27 599 345,00	2,02
CAPGEMINI SE	EUR	194 020	27 599 345,00	2,02
Textiles, habillement et produits de luxe			184 296 584,00	13,47
HERMES INTERNATIONAL	EUR	25 009	53 069 098,00	3,88
KERING	EUR	51 511	15 504 811,00	1,13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	179 415	115 722 675,00	8,46
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			39 972 797,04	2,92
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			39 972 797,04	2,92
Biens de consommation durables			7 730 585,10	0,57
SEB SA	EUR	156 807	7 730 585,10	0,57
Boissons			19 917 264,60	1,45
PERNOD RICARD SA	EUR	272 466	19 917 264,60	1,45
Equipements électriques			4 152 596,94	0,30
ALSTOM	EUR	164 982	4 152 596,94	0,30

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			19 310,40	0,00
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	810	19 310,40	0,00
Media			8 153 040,00	0,60
PUBLICIS GROUPE	EUR	92 000	8 153 040,00	0,60
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			4 587,75	0,00
INDEMNITÉS SUR TITRES EMPRUNTÉS			-0,03	0,00
Total			1 366 453 468,64	99,92

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 366 453 468,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	39 195 054,00
Autres passifs (-)	-38 142 555,26
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	1 367 505 967,38

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-C/D	EUR	1 135 299,214	50,53
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C	EUR	0,106	156 173,86
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C	EUR	104,294	137,34
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C	EUR	5 569 984,561	144,53
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C	EUR	3 320 981,534	92,75
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C/D	EUR	403 293,131	35,34
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C	EUR	834,652	134,09
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT R (C)	EUR	1,000	112,42
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C	EUR	20 782,968	122,87
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)	EUR	310 024,279	106,56
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C	EUR	462,876	145 367,01
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D	EUR	777,173	102 687,71

OPCVM AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT (SICAV)

Annexe(s)

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - P (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0000944696 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 330	€2 990
	Rendement annuel moyen	-66,7%	-21,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 940	€8 720
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-2,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 020	€12 550
	Rendement annuel moyen	0,2%	4,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 330	€15 630
	Rendement annuel moyen	43,3%	9,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2019 et le 30/08/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€403	€1 266
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,83% avant déduction des coûts et de 4,65% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	125,78 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - P**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0000944712 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués par décision de la SICAV.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 330	€3 000
	Rendement annuel moyen	-66,7%	-21,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 940	€8 720
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-2,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000	€12 510
	Rendement annuel moyen	0,0%	4,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 330	€15 580
	Rendement annuel moyen	43,3%	9,3%

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Que va me coûter cet investissement?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€403	€1 263
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,76% avant déduction des coûts et de 4,58% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	125,78 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - I (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010157545 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 660	€1 670
	Rendement annuel moyen	-83,4%	-30,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 970	€8 330
	Rendement annuel moyen	-20,3%	-3,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 390	€12 290
	Rendement annuel moyen	3,9%	4,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 360	€15 040
	Rendement annuel moyen	43,6%	8,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2015 et le 31/01/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€379	€1 089
Incidence des coûts annuels**	3,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,13% avant déduction des coûts et de 4,21% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	102,38 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - Z (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013252822 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 220	€2 920
	Rendement annuel moyen	-67,8%	-21,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 840	€9 150
	Rendement annuel moyen	-21,6%	-1,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	€13 150
	Rendement annuel moyen	-1,0%	5,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 160	€16 330
	Rendement annuel moyen	41,6%	10,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2019 et le 30/08/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€574	€1 020
Incidence des coûts annuels**	5,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,55% avant déduction des coûts et de 5,63% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	47,50 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - Z**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013257243 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués par décision de la SICAV.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus élevé

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement 10 000 EUR

COÛTS AU FIL DU TEMPS

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€574	€1 003
Incidence des coûts annuels**	5,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,84% avant déduction des coûts et de 4,93% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	47,50 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - L (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013413192 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

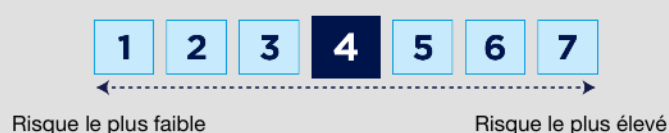
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 330	€2 990
	Rendement annuel moyen	-66,7%	-21,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 980	€8 450
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-3,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 940	€12 530
	Rendement annuel moyen	-0,6%	4,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 330	€15 680
	Rendement annuel moyen	43,3%	9,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2018 et le 31/07/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€403	€1 264
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,80% avant déduction des coûts et de 4,61% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	125,78 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - PM (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013431848 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

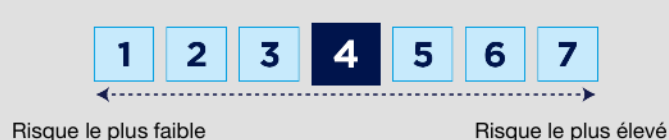
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 070	€2 760
	Rendement annuel moyen	-69,3%	-22,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 320	€7 750
	Rendement annuel moyen	-26,8%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 170	€11 500
	Rendement annuel moyen	-8,3%	2,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 240	€14 490
	Rendement annuel moyen	32,4%	7,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2018 et le 31/07/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 132	€1 870
Incidence des coûts annuels**	11,5%	3,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,57% avant déduction des coûts et de 2,83% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,19% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	107,10 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	25,20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - O (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013526191 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

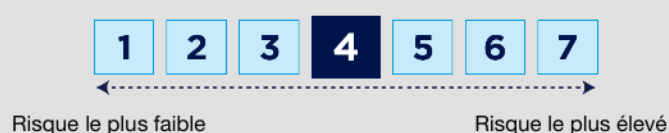
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 220	€2 920
	Rendement annuel moyen	-67,8%	-21,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 730	€8 500
	Rendement annuel moyen	-22,7%	-3,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 780	€12 610
	Rendement annuel moyen	-2,2%	4,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 110	€15 980
	Rendement annuel moyen	41,1%	9,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2018 et le 28/02/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€536	€741
Incidence des coûts annuels**	5,4%	1,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,23% avant déduction des coûts et de 4,75% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	9,50 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - S2 (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014002MB3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

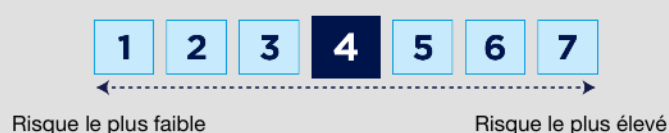
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 050	€2 770
	Rendement annuel moyen	-69,5%	-22,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 260	€7 740
	Rendement annuel moyen	-27,4%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 200	€11 430
	Rendement annuel moyen	-8,0%	2,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 230	€14 490
	Rendement annuel moyen	32,3%	7,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2018 et le 28/02/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 105	€1 684
Incidence des coûts annuels**	11,2%	3,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,12% avant déduction des coûts et de 2,71% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,89% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	80,10 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	25,20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - BdF**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014004TS8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués par décision de la SICAV.

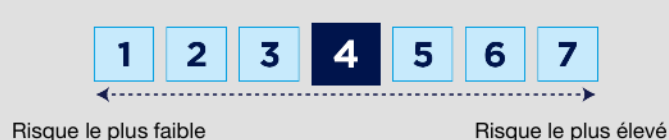
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 340	€3 020
	Rendement annuel moyen	-66,6%	-21,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 980	€8 640
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-2,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 100	€12 660
	Rendement annuel moyen	1,0%	4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 420	€16 040
	Rendement annuel moyen	44,2%	9,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2020 et le 31/01/2025

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€226	€651
Incidence des coûts annuels**	2,3%	1,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,97% avant déduction des coûts et de 4,83% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,50% du montant investi / 150 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	49,25 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,58 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - S3 (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400HC60 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

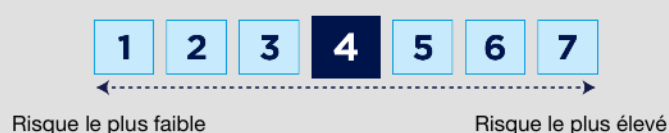
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 050	€2 760
	Rendement annuel moyen	-69,5%	-22,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 290	€7 870
	Rendement annuel moyen	-27,1%	-4,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 230	€11 410
	Rendement annuel moyen	-7,7%	2,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 160	€14 450
	Rendement annuel moyen	31,6%	7,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2020 et le 31/01/2025

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 074	€1 481
Incidence des coûts annuels**	10,8%	3,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,73% avant déduction des coûts et de 2,67% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	49,50 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	25,20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT - R (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400TDN6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement de la SICAV a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie extra-financière fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.

Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT est éligible au PEA.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus élevé

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement 10 000 EUR

COÛTS AU FIL DU TEMPS

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€351	€879
Incidence des coûts annuels**	3,5%	1,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,06% avant déduction des coûts et de 3,45% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,76% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	74,10 EUR
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT

Identifiant d'entité juridique :
969500BQZCPK4SJXVH76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **82,90 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **CAC ALL TRADABLE (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Les indicateurs de durabilité permettent de

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,317 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,076 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,388 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1,148 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution

de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et

- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les

38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	8,48 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	8,42 %
AIRBUS SE	Industrie	Biens d'équipement	Pays-Bas	7,52 %
L OREAL (PARIS)	Conso non Cyclique	Produits ménagers, hygiène et beauté	France	5,37 %
SAFRAN SA	Industrie	Biens d'équipement	France	4,88 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	4,83 %
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	Pétrole et Gaz	France	4,17 %
DANONE	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	France	4,09 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	3,89 %
SANOFI - PARIS	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	3,86 %
SOCIETE GENERALE	Finance	Banques	France	3,48 %
ESSILORLUXOTTI CA	Santé	Services & Equipements de Santé	France	3,15 %

AIR LIQUIDE SA	Matériaux	Chimie	France	3,15 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	3,12 %
ORANGE	Services de communication	Services télécom	France	2,87 %

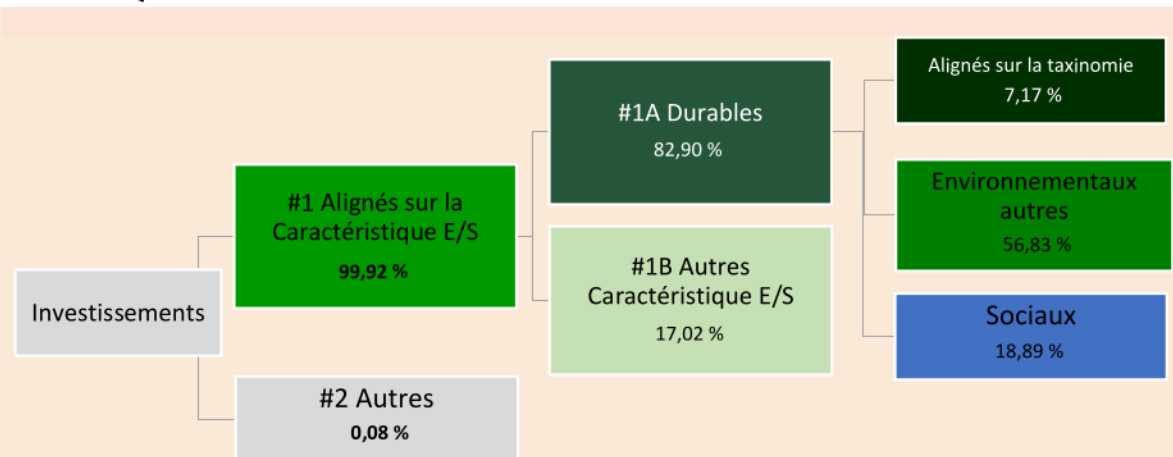


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 82,90 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	28,57 %
Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	14,09 %

<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>6,60 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>5,55 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>5,37 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>4,83 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	<i>4,17 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>4,11 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>3,89 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	<i>3,86 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>3,15 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>2,87 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	<i>2,79 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>2,64 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>2,03 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>1,85 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	<i>1,56 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>1,55 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>0,66 %</i>

Liquidités	Liquidités	-0,14 %
------------	------------	---------



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 7,17 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**



Oui:



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

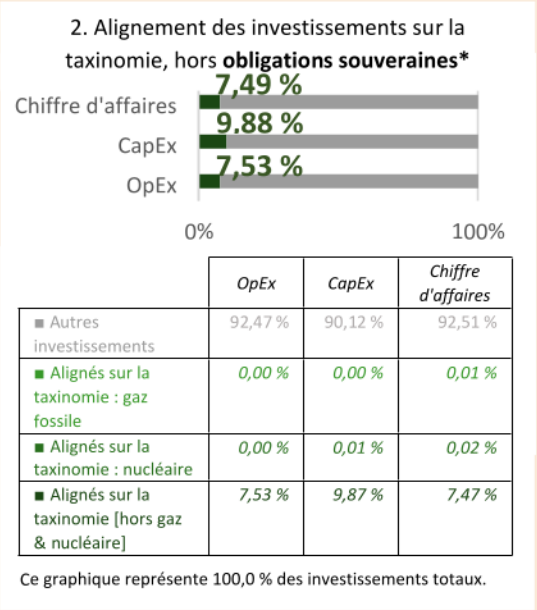
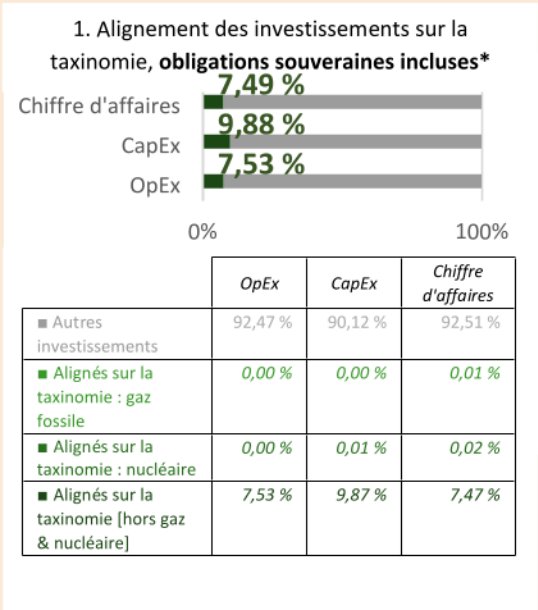
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,16 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 5,93 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 6,56 %

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?
La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 56,83 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **18,89 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

AMUNDI ACTIONS FRANCE SELECT
SICAV
91-93 boulevard Pasteur
75015 PARIS

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.
Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.
Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com
Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de
Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification
TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite